

les chaises vides



Bulletin intérieur du Collectif de défense des sans-papiers 02 — N°10 — 19 oct. 2006

RÉ - GU - LA - RI - SÉS !!!

La délégation du Collectif de défense des sans papiers a reçu la réponse de la préfecture : Mme le Préfet a conclu à l'admission au séjour de la famille malgache



Membres de la délégation et soutiens devant la Préfecture. : Violette, Gérard, Rémy, Denise, Jeannine, Marie-Jeanne, Gérard, Denise, Jacques + Dominique qui prend la photo

La délégation a été reçue par la Secrétaire générale de la préfecture et non Mme le Préfet comme nous l'espérions. Marie-Jeanne a retracé l'histoire de la famille ; Dominique a expliqué le risque de retour à Madagascar où un manifestant de l'Arema (parti du père de la famille malgache) a été tabassé à mort par les forces de l'ordre il y a trois jours ; Rémy a rappelé les éléments de la scolarisation des trois enfants en insistant sur la perturbation qu'entraîne la situation actuelle ; Gérard a conclu en évoquant le soutien des élus et la nécessité de réponse de la Préfecture.

La Secrétaire générale de la préfecture a d'abord évoqué les procédures de demande d'asile en disant que Mme le Préfet ne pouvait revenir sur les analyses faites par des instances qui sont responsables de ces questions. Par ailleurs l'APRF a été confirmé par le Tribunal Administratif, il était donc conforme.

Mais cela dit, le dossier a fait l'objet d'un nouvel examen « à la lumière d'éléments nouveaux fournis par l'Education nationale sur la scolarité des enfants » qui est la « préoccupation » de la Préfecture. Ces éléments nouveaux ont conduit Mme le préfet à réexaminer la situation et justifient « une décision favorable de Mme le Préfet concernant l'admission au séjour » de cette famille. Mme le Préfet considère que « l'agitation » autour de ce cas n'a plus de raison d'être et espère l'apaisement. Concrètement, la famille recevra un dossier et devra se présenter à la Préfecture avec formulaires et photos d'identité pour l'établissement de leurs papiers... (Compte-rendu par Dominique)

LA MANIFESTATION DE SAMEDI 21 OCTOBRE EST ANNULÉE !

Rendez-vous à 15 heures à la Maison des syndicats de Soissons pour un pot amical !

Attention ! Ce n'est pas la fin du collectif ! D'autres combats nous attendent, d'autres sans papiers sont menacés. Des familles africaines sur Soissons, des famille de Rroms dans le Laonnois. La solidarité exemplaire qui a été la nôtre doit continuer à s'exercer. Une réunion des militants du Laonnois est prévue à la Maison des Syndicats de Soissons pour l'étude des dossiers, après le pot de Samedi.

Collectif de défense des sans papiers de l'Aisne, membre de RESF

cdsp02@wanadoo.fr <http://www.cdsp02.net/> et <http://www.educationsansfrontieres.org/resf02>

soutenu par : Ligue des Droits de l'Homme de Picardie et de Soissons, Fédération de parents d'élèves FCPE de l'Aisne, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), SUD Education, FSU, Union Locale-CGT de Soissons, Union Locale-CGT de Château-Thierry, SDEN-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Comité de Lutte lycéen de Nerval, ATTAC 02, Sud Santé Sociaux, Syndicat National Unifié des Impôts, Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts - CGT, Confédération Syndicale des Familles (CSF), PCF, Mouvement de la Jeunesse Socialiste, Ligue Communiste Révolutionnaire, Les Verts de l'Aisne, Alter Ekolo. Groupe Kropotkine de la FA, Union Juive Française pour la Paix, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Action Catholique Ouvrière